

Arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portant reconduction dans sa fonction de Premier Ministre de Monsieur Jean-Claude JUNCKER.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural;

A r r ê t o n s :

Art. 1^{er}.- Monsieur Jean-Claude JUNCKER est reconduit dans sa fonction de Premier Ministre.

Art. 2.- Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 31 juillet 2004.

Château de Berg, le 31 juillet 2004
Henri

Le Ministre de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement Rural
(s) Fernand BODEN